

Règlement Raid XL 2024

La participation au Raid XL implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 1 : Organisation et présentation

§.1.1 Le Raid XL est relancé à l'initiative du Conseil Départemental des Landes. L'organisation est assurée par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes (CDOS 40). L'organisation est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter sans appel tous les participants bafouant ces valeurs.

§.1.2 Le raid XL est une manifestation se déroulant en milieu naturel, comportant un enchaînement de plusieurs disciplines sportives et faisant appel aux capacités d'endurance et d'orientation des participants. C'est un raid d'orientation qui nécessite de savoir lire une carte et utiliser une boussole. La manifestation est sanctionnée par un classement des participants opéré en fonction du temps réalisé.

§.1.3. En cas de nécessité ou d'événement grave, des épreuves ainsi que des horaires pourront être modifiés ou supprimés par l'organisation.

Article 2 : Déroulement général

§.2.1. Le raid XL 2024 se déroule sur deux jours et est composé de 13 spéciales. Le samedi soir, l'hébergement est obligatoire au centre lac et océan de Mimizan, allée du raz, 7 route de carquebin, 40200 Mimizan. Pour l'édition 2024 du Raid XL le départ sera donné le samedi 04 mai à 11h30 à l'écomusée de Marquèze, Ecomusée de Marquèze Route de la Gare, 40630 Sabres. L'arrivée se fera le dimanche 05 mai à l'étang d'Aureilhan à Mimizan.

Samedi 04 mai 2024

- 08h30 : Accueil des concurrents à l'Ecomusée de Marquèze.
- 09h30 : Arrivée au plus tard des dernières équipes (fin de la remise des dossards).
- 10h30 : Briefing sur la manifestation avec les capitaines d'équipes.
- 11h15 : Rendez-vous sur la ligne de départ.
- 11h30 : Départ du Raid XL 2024.
- 20h00 : Dîner pour toutes les équipes au Centre Lac et Océan de Mimizan.
- 22h00 : Départ de la Spéciale 9 (nocturne). Dernière épreuve de la journée.
Nuitée pour toutes les équipes au Centre Lac et Océan de Mimizan.

Dimanche 05 mai 2024

- 07h00 : Petit déjeuner pour toutes les équipes au Centre Lac et Océan de Mimizan.
- 09h00 : Départ de la seconde journée du Raid XL.
- 13h30 : Déjeuner à l'étang d'Aureilhan à Mimizan pour les concurrents. Restauration possible pour les spectateurs avec la présence d'animations sportives via le Village Olympique Itinérant Landais Accessible à Tous proposé par le CDOS 40.
- 15h00 : Remise des prix.

§.2.2. Il s'agit d'une progression sur deux jours, d'un raid d'orientation défini par un road book qui vous sera fourni avant le départ de la course, et au rythme décidé par les équipes. Vous devez impérativement suivre l'itinéraire prévu par le road book sous peine de sanctions.

Article 3 : Les concurrents

§.3.1. Equipe :

- L'inscription se fait par équipe : 4 coéquipiers (sur chaque spéciale 3 participants et 1 assistant avec permis B obligatoire) – Cf article 4
- Chaque équipe sera composée d'un capitaine qui sera l'interlocuteur avec l'organisation du raid.
- L'inscription ne sera effective qu'après l'envoi du dossier complet - Cf dossier d'inscription.
- Endurance physique, sens de l'orientation, solidarité, respect de l'environnement et esprit d'équipe sont les valeurs du Raid XL.
- Les membres de l'équipe qui s'inscrivent au Raid XL déclarent savoir nager au moins 50 mètres.
- Les membres de l'équipe déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire.
- Les membres de l'équipe acceptent sans restriction l'utilisation de toutes images enregistrées pendant l'événement, sur une période indéfinie.

§.3.2. Catégories :

- Masculine (1 femme maximum).
- Féminine (100% femmes).
- Mixtes (à minima 2 femmes doivent composer l'équipe pour que celle-ci soit déclarée mixte).

§.3.3. Responsabilités :

- Tout concurrent doit être âgé de 18 ans et plus et s'engage sous son entière responsabilité.
- Avant la première épreuve de la journée, un briefing est effectué afin d'identifier les passages difficiles du parcours. Le non-respect des consignes par une équipe ou un membre de l'équipe,



CDOS
LANDES

RAID
XL

engagerait la responsabilité civile de l'équipe ou du membre de l'équipe pour tous dommages corporels et/ou matériels qu'il subirait ou qu'il causerait à un tiers. De plus, l'équipe doit être équipée durant l'intégralité de la course d'un moyen de communication. En tout état de cause, les participants s'engagent, à respecter le Code de la route et notamment les articles R.315-3 et R.412-36 et à respecter la réglementation en vigueur de chaque discipline.

- Il est par ailleurs expressément indiqué que les concurrents participent au Raid XL sous leur propre et exclusive responsabilité.
- Au regard de la configuration du Raid, l'organisateur demande à tous les concurrents de nous transmettre un certificat médical, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique d'un Raid multisports, en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. Seul le modèle en pièce jointe signé par un médecin après consultation sera valable. (Cf modèle en annexe)

§.3.4. Abandon :

- Tout concurrent ou toute l'équipe devra impérativement prévenir l'organisation par tous les moyens improvisés dans les plus brefs délais.
- Un équipier ou une équipière contrainte d'abandonner (fatigue, blessure ...) doit à l'aide de son équipe se rendre jusqu'au point d'organisation le plus proche (PC ou point d'assistance médicale) ou signaler cet abandon par tous les moyens (assistance, équipier, etc.).

Article 4 : Assistant/Remplaçant

§.4.1. *L'équipe est constituée de trois personnes plus un assistant (obligatoire). Ce dernier doit être en possession de son permis B.*

- L'assistant peut remplacer un équipier pendant le raid mais les changements doivent se faire entre les spéciales et non pendant. L'équipier, ainsi remplacé, pourra réintégrer l'équipe au départ de chaque épreuve. L'assistant aura la charge d'acheminer les équipements et le matériel de l'équipe d'une épreuve à l'autre (une fiche d'information nommée "road book assistant" lui sera délivrée lors de la remise des dossards).
- A noter : L'assistant est amené à participer à plusieurs spéciales du Raid (S1, S9, S13).



CDOS
LANDES

RAID
XL

Article 5 : Course et parcours

§.5.1. Les spéciales :

SAMEDI :

S1 : Course à pied (forêt + piste cyclable).

Pendant cette spéciale, l'assistant rejoint son véhicule à l'aide d'un VTT.

Pas de changement d'équipier possible entre les 2 spéciales.

S2 : Course d'orientation (forêt).

S3 : Run & Bike (forêt) – Le port du casque est obligatoire. Il est strictement interdit de se tracter en vélo.

S4 : Canoë (eau) – Les trois coéquipiers en même temps dans le canoë. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire ainsi que des chaussures fermées.

S5 : Course à pied (route communale, forêt, piste cyclable)

Pas de changement d'équipier possible entre les 2 spéciales.

S6 : Run & Skate (piste cyclable) – Dans cette spéciale vous devez vous rendre d'un point A à un point B avec seulement un skateboard pour trois pendant que les 2 autres courent. Le port du casque est obligatoire pour celui qui est sur le skate.

S7 : VTT (piste cyclable + forêt) – Le port du casque est obligatoire. Il est strictement interdit de se tracter en vélo.

S8 : Stand Up paddle (eau) – Cette spéciale est un reliai, seulement un seul concurrent par équipe en même temps sur la planche. Le port du gilet de sauvetage et le port du leash sont obligatoires.

S9 : Course d'orientation de nuit. Cette épreuve a lieu après le repas du soir, un ordre de départ sera donné aux différentes équipes. Le port du gilet jaune réfléchissant ainsi que le port de la lampe frontale sont obligatoires. Les 4 équipiers participeront à cette épreuve.

DIMANCHE :

S10 : Course à pied sur la plage (sable).

S11 : Tir à l'arc – il est préférable d'identifier son œil directeur en amont du raid.

S12 : VTT (piste cyclable + forêt) – Le port du casque est obligatoire. Il est strictement interdit de se tracter en vélo.

S13 : Pyrogue Hawaïenne – Les 4 équipiers participeront à cette épreuve. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.



CDOS
LANDES

RAID
XL

§.5.2. Chronométrage :

- Chaque jour, pour chacune des équipes, le comité de course déclenchera le chronomètre au départ et l'arrêtera lorsque toute l'équipe aura franchi la ligne d'arrivée. Il n'y aura pas de repos entre les spéciales (sauf décision de l'organisation). Chaque pointage à la fin d'une étape spéciale lancera le début de la spéciale suivante. Il y aura un chronométrage par spéciale en plus du chronométrage global réalisé par CHRONORAID.
- Le jury s'accorde le droit d'attribuer des pénalités ou des bonifications au temps chronométré. Une attention particulière sera ainsi apportée au respect du code de la route, au respect des sites et espaces traversés, ainsi que des itinéraires empruntés par le Raid XL. Le jet sauvage de papier, emballages, bouteilles etc sera ainsi sanctionné. Une « brigade verte » sera chargée de s'assurer du respect de ces consignes. Les équipes prises en flagrant délit seront averties de leur sanction par un carton (cf. détail des pénalités ci-après 5.6).
- Certaines neutralisations décidées par l'organisation seront comptabilisées et donneront lieu à une redistribution du temps.
- La spéciale Tir à l'arc ne sera pas chronométrée. Elle permet uniquement de gagner du temps.

§.5.3. Départ — temps limites :

- Toute équipe qui se présentera sur la ligne de départ avec plus d'un 1/4 d'heure de retard sera déclarée "forfait" et cela au départ de chaque journée.
- Certaines spéciales ont un temps limité, tous les détails sur les épreuves seront dans le road book. En cas d'important retard, les équipes pourront être contraintes de sauter des spéciales se voyant infliger une pénalité en compensation. Ainsi, les équipes arrivant après 18h45 à l'épreuve S08 ne pourront pas participer à cette spéciale.

§.5.4. Classement :

- Le classement de l'épreuve sera établi à partir des temps chronométrés par CHRONORAID et modifié selon les bonifications ou pénalités attribuées par le jury.
- Sera déclarée victorieuse l'équipe ayant effectué le parcours dans le temps le plus court et selon le barème des bonifications et pénalités en vigueur.
- Le temps de référence sera celui du dernier membre de l'équipe.
- Ne peuvent prétendre à la victoire que les équipes complètes à l'arrivée.
- 3 podiums : Masculin, Mixte, Féminin.

§.5.5. Contrôle de passage :

- Chaque équipe sera donc munie d'un transpondeur individuel qui devra être inséré dans le boîtier électronique à chaque poste de contrôle CHRONORAID.



CDOS
LANDES

RAID
XL

- Les contrôles doivent être franchis impérativement à trois (ou quatre selon l'épreuve) en équipe avec le matériel complet (Stand Up Paddle et pagaies, V.T.T., etc); un contrôleur veillera à ce point très important du règlement et ne validera pas le contrôle si l'équipe n'est pas complète.
- Pour la course d'orientation, les balises peuvent être pointées dans l'ordre décidé par l'équipe (pas d'ordre imposé), par contre des balises peuvent être sautées, ce qui entraîne des pénalités. (cf informations road book).

§.5.6. Les pénalités :

- Posséder une carte détaillée de la région autre que le road book : disqualification.
- Equipe non complète aux balises de fin de spéciale : Mise en attente du pointage jusqu'à l'arrivée du dernier équipier.
- Infraction sur l'identité d'un concurrent : disqualification.
- Assistance sauvage : 45 minutes.
- Non-respect du règlement des spéciales : disqualification.
- Non-respect des consignes de sécurité : 45 minutes.
- Non-respect du code de la route : 45 minutes.
- Ravitaillement et contact avec l'assistance entre les points autorisés : 45 minutes.
- Non apparence des dossards pour permettre l'identification de l'équipe : 15 minutes.
- Emprunt d'un itinéraire différent de celui du road book représentant un raccourci : 45 minutes.
- Absence de matériel obligatoire de sécurité (casque obligatoire pour le VTT) : disqualification.
- Refus d'un contrôle du matériel obligatoire : disqualification.
- Jet de détrit (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage : 15 minutes.
- Non-respect des personnes (organisation, bénévoles, coureurs) : 15 minutes.
- Non-respect des consignes de l'organisation relatives à l'hébergement et la restauration : disqualification.
- Non-assistance à personne en difficulté : disqualification.
- Absence de passage à un point de contrôle d'arrivée/départ : disqualification.
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un chef de poste, d'un secouriste : disqualification.
- Refus d'un contrôle anti-dopage : disqualification.
- Spéciale manquante par faute de temps suffisant : pénalité de temps.
- Pour des raisons de sécurité il est strictement interdit de se tracter en VTT : disqualification.

Le Raid XL est placé sous le signe de la découverte de l'environnement landais et du respect de la nature. Tout participant ne respectant pas les règles de bonne conduite sera immédiatement disqualifié du Raid XL.



CDOS
LANDES

RAID XL

Article 6 : Le jury

§.6.1. Composition :

- 1 Président du jury, le directeur de course.
- 1 membre du comité d'organisation.
- Le chronométrateur (Chronoraid).

§.6.2. Rôles :

- Juger les manquements au règlement.
- Arrêter la course lorsque les conditions de sécurité l'imposent.
- Reporter une épreuve lorsque les conditions météo l'imposent.

§.6.3. Réclamations :

- Elles doivent être déposées par écrit au point de contrôle suivant les faits et immédiatement après l'arrivée finale si les faits se sont produits dans la dernière section. Elles seront jugées par le jury.
- Le jury se réunira seulement en cas de nécessité. Un seul interlocuteur par équipe : le capitaine.

Article 7 : Equipement et sécurité

§.7.1. Equipement obligatoire par équipe (à avoir toujours avec soi) et non fourni par l'organisation :

- Une gourde ou camelback.
- Un téléphone par équipe.
- Le matériel nécessaire pour les étapes VTT : casque (fourni en cas de location d'un VTT).
- Le matériel nécessaire pour les épreuves de CO nocturne : gilet réfléchissant, boussole et lampe frontale.
- La liste de numéro d'urgence et des secours de l'organisation (fourni par l'organisation).
- Roadbook (participant et assistant) fournis par l'organisation le jour du départ.

Equipements conseillés :

- Un sac à dos.
- Gants et kit de réparation pour le VTT.



CDOS
LANDES

CDOS des Landes
05 58 05 96 85 / raidxl@cdos40.fr
782 Av. de Nonères, 40000 Mont-de-Marsan



Département
des Landes



CDOS
LANDES

RAID XL

- Combinaison, lycra ou maillot de bain pour les épreuves nautiques.
- Montre.
- Porte carte VTT.

§.7.2. *Tout matériel dont l'emploi sort de l'esprit de la course est interdit : radio, VHF, GPS, cartes IGN du secteur...*

§.7.3. *Prestation et équipement fournis par l'organisation :*

- Les dossards numérotés à porter obligatoirement sur les maillots et sur les gilets de sauvetage.
- Les contrôleurs/signaleurs seront munis de postes CiBi, radios et téléphones portables.
- Les pirogues et pagaies, canoë et pagaies, gilets de sauvetage, stand up paddle, arc et flèches, skateboards et VTT (si demande faite lors de l'envoi du dossier d'inscription).
- Les roadbooks (Participant et assistant).
- L'organisation fournit à chaque équipe le matériel nécessaire pour les épreuves 4, 6, 8, 11 et 13. Le matériel sera tiré au sort pour l'attribution aux équipes si le matériel n'est pas identique.
- La logistique de chronométrie « Chronoraid ».
- Ravitaillement : Les repas sont pris en charge par l'organisation du samedi soir (diner) jusqu'au dimanche midi (logement inclus). Des ravitaillements seront prévus sur le parcours.

§.7.4. *Sécurité :*

- Assistance médicale (médecin urgentiste et son matériel) aux points postes de secours.
- Fermeture/ouverture de la course encadrée par des engins motorisés, cavaliers ou cycliste.
- Un quad qui peut intervenir partout, si ce n'est la spéciale canoë, avec un secouriste à son bord.
- Pour les épreuves aquatiques des secouristes diplômés du BNSSA en surveillance sur des rescue board/SUP.
- Un contact permanent entre tous les secouristes au moyen de VHF portables et de téléphones portables.



CDOS
LANDES

RAID
XL

Article 8 : Remise des prix - réception

§.8.1. Remise des prix une heure après l'arrivée de la dernière équipe vers 14h30/15h avec la présence indispensable de toutes les équipes.

§.8.2. Récompenses :

- L'équipe gagnante sera primée par un trophée et un ou des lots. Les équipes qui termineront aux deuxièmes et troisièmes places recevront un lot.

Article 9 : Inscription

§.9.1. L'inscription est ouverte à tous dans la limite de 40 équipes maximum. Le comité d'organisation sur les conseils techniques du CDOS 40 se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe. L'inscription d'une équipe sera effective lorsque celle-ci aura remis au Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes, 782 avenues de nonères 40000 Mont-De-Marsan, le dossier d'inscription complet :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée par les 4 co-équipiers.
- Les 4 certificats médicaux mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique d'un raid multisports (cf modèle ci-joint).
- Le règlement financier de l'inscription.

§.9.2. Seuls les dossiers complets et respectant le délai seront pris en compte. Clôture des inscriptions : le lundi 1^{er} avril 2024.

§.9.3. Toute annulation d'inscription après le 14 avril 2024 ne sera pas remboursée.

§.9.4. Un chèque de caution d'une valeur de 57€, correspondant à la puce électronique, devra être envoyé par voie postale ou à donner le jour de la course. Sans, l'équipe ne pourra pas prendre le départ du Raid XL.

Article 10 : Droit à l'image

§.10.1. Comme indiqué dans le dossier d'inscription, les participants, accompagnateurs et public autorisent expressément les organisateurs du Raid XL — Conseil Départemental des Landes et CDOS 40 - ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes audiovisuelles et vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.



CDOS
LANDES

RAID
XL

Article 11 : Acceptation du règlement

§.11.1. Les concurrents déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire et doivent signer cette acceptation sur la fiche d'inscription. Ils s'engagent également à respecter le règlement technique de l'épreuve.



CDOS
LANDES

CDOS des Landes
05 58 05 96 85 / raidxl@cdos40.fr
782 Av. de Nonères, 40000 Mont-de-Marsan



Département
des Landes